

## ► Faites un don pour le patrimoine de votre ville

### ◆◆ LE PROJET DE RÉNOVATION DES VITRAUX

Le projet de restauration des vitraux des baies hautes de la tour clocher émane d'un diagnostic relatif aux dégâts causés par les intempéries. Ces verrières sont l'œuvre du maître verrier Boulanger et datent de 1871, lors de l'agrandissement de l'église.

Les baies ont été particulièrement touchées, notamment sur le côté Nord, en raison des vents dominants. L'étanchéité des vitraux n'étant de ce fait plus assurée, certains nécessitent une restauration totale tandis que d'autres auront besoin de réparations ciblées. Les travaux de restauration des vitraux se dérouleront du 18 mars au 13 juin 2024.

### ◆◆ L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE SAINTE-TRINITÉ

Au cœur de l'histoire de Bois-Guillaume se tient l'église paroissiale de la Sainte Trinité, dont les racines remontent au XIIIe siècle. Autrefois simple chapelle affiliée à l'Abbaye de la Très Sainte Trinité du Mont à Rouen, elle évolua pour devenir l'église paroissiale à la fin du XIIe siècle avant d'être détruite. C'est au XVe siècle que fut érigée l'église actuelle, conservant encore aujourd'hui la tour lanterne et l'ancienne nef, témoin précieux de ses premières

fondations. Les vitraux de l'église paroissiale de la Sainte Trinité ont été conçus et réalisés par le maître Boulanger au XIXe siècle.

### ◆◆ TOUS MOBILISÉS !

A l'origine de ce projet de restauration se trouve une volonté politique forte de préserver le patrimoine public historique de la ville, témoin de l'histoire de notre territoire et marqueur de nos paysages. La commune de Bois-Guillaume a en effet à cœur d'entretenir son église, datée du XVe siècle, pour la conserver dans le meilleur état possible. Ces travaux permettront à tous les paroissiens et visiteurs, de Bois-Guillaume et d'ailleurs, de profiter d'un bel édifice sécurisé et accueillant.

En s'associant à Fondation du patrimoine, la ville vous propose de l'accompagner dans son engagement à restaurer les vitraux de l'église Sainte-Trinité. Cette contribution se fait sous forme de don, du montant de votre choix.

<b>Montant des travaux</b>	<b>66 300 €</b>
<b>Objectif de collecte</b>	<b>28 900 €</b>
<b>Début des travaux</b>	<b>Avril 2024</b>

Crédit photos © Ville de Bois-Guillaume



## ► Bulletin de don

### ► Oui, je fais un don pour aider la restauration des vitraux de l'église de Bois-Guillaume

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

#### Sur notre site internet

[www.fondation-patrimoine.org/100223](http://www.fondation-patrimoine.org/100223)

ou en flashant le QR code ci-contre.



#### Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Normandie, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine  
vitraux de l'église de Bois-Guillaume**

#### Le montant de mon don est de

80 €  150 €  250 €  500 €  \_\_\_\_\_ €

Raison sociale\* : \_\_\_\_\_

Forme juridique\* : \_\_\_\_\_ SIREN\* :

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

\*Informations obligatoires pour les entreprises

### ► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

<b>Exemples de dons</b>	<b>80 €</b>	<b>150 €</b>	<b>250 €</b>	<b>500 €</b>
<b>Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu</b>	<b>28 €</b>	<b>51 €</b>	<b>85 €</b>	<b>170 €</b>
	Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.			
<b>Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière</b>	<b>20 €</b>	<b>38 €</b>	<b>63 €</b>	<b>125 €</b>
	Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
<b>Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés</b>	<b>32 €</b>	<b>60 €</b>	<b>100 €</b>	<b>200 €</b>
	Réduction d'impôt de 60% du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40% au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre

## ► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

**1€** de don au patrimoine = **21€** de retombées économiques\*

\*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

**Votre don ira à un projet de qualité !**

### ► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : [dpo@fondation-patrimoine.org](mailto:dpo@fondation-patrimoine.org). Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org).

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

## ► Contacts



### FONDATION DU PATRIMOINE

Normandie  
Château de Bénouville  
1, avenue de Caen - Bp05  
14970 Bénouville  
02 31 91 15 77  
[normandie@fondation-patrimoine.org](mailto:normandie@fondation-patrimoine.org)  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)  
Suivez-nous sur [f](#) [i](#) [t](#) [l](#)



### VILLE DE BOIS-GUILLAUME

31 place de la Libération  
76230 Bois-Guillaume  
02 35 12 24 40  
[contact@ville-bois-guillaume.fr](mailto:contact@ville-bois-guillaume.fr)

FONDATION



DU PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la restauration des

## vitraux de l'église de Bois-Guillaume

Seine-Maritime

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Ville de Bois-Guillaume - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique



Retrouvez tous les projets sur [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)